

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 04 septembre 2019
Procès-verbal n° 05

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Roger GAULT, Gérard MOUSSAC et Jean-Louis OLIVIER
Excusés MM. Éric MAIOROFF et François PAIREMAURE

Approbation du PV n° 04 sans modification :

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Scorbé-Clairvaux (du 26/08 au 22/09/19 inclus)

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

Les joueurs mutés (provenant des autres Districts) ne sont pas encore enregistrés.

ACG Foot Sud 86	Ingrandes / Antoigné	Poitiers Gibauderie
Antran	Jaunay Clan	Pressac
ASM	L'Envigne	Rouillé
Bonneuil Matours /	La Chapelle Viviers	Sèvres Anxaumont
Archigny	La Ferrière Airoux	Sommières St Romain
Bouresse	Latillé	St Benoît
Brion St Secondin	Leignes sur Fontaine	St Cerbouille
Ceaux La Roche	Ligugé	St Christophe
Charroux Mauprévoir	Loudun	St Savin St Germain
Chasseneuil St Georges	Marigny St Léger	St Saviol
Château Larcher	Mazerolles Lussac / Sillars	Sud Vienne région de
Châtelleraut Portugais	Migné Auxances	Couhé
Châtelleraut Réunionnais	Moncontour	Thuré Besse
Châtelleraut SO	Montamisé	Usson L'Isle
Chauvigny	Montmorillon	Valdivienne
Civaux	Neuville	Verrières
Coussay les Bois	Nieuil l'Espoir	Villeneuve
Dissay	Nord Vienne	Vivonne
Fleuré	Nouaillé	Vouneuil sur Vienne
Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités	
Haims	Poitiers Asac	

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 21685539 : L'Envigne (1) – Poitiers 3 cités (1) du 21/09/19

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Scorbé-Clairvaux, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Lençloître le dimanche 22 septembre 2019 à 15h.

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 21699455 : Availles en Châtelleraut (1) – Montamisé (1) en poule A du 08/09/19

En raison de la programmation d'un match de Coupe de France Féminine sur le terrain Honneur, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain annexe, même horaire.

Match n° 21699456 : Migné Auxances (2) – Cernay St Genest (1) en poule A du 08/09/19

En raison de la programmation d'un match de Coupe de France Féminine à 15h, la rencontre en rubrique se déroulera à 13h15.

DEPARTEMENTAL 4

Demande des clubs de Mazerolles-Lussac et Poitiers Gibauderie pour faire un changement de poule entre leurs équipes (2).

Considérant que la demande a été faite après l'établissement des calendriers.

Considérant l'avis du bureau du Comité de Direction.

La demande est rejetée.

Match n° 21700120 : St Christophe (1) – Quinçay (1) en poule A du 08/09/19

La rencontre se déroulera sur le terrain de Quinçay, même horaire.

Accord des deux clubs.

Match n° 21700186 : Quinçay (1) – St Christophe (1) en poule A du 24/05/20

Le match retour est donc inversé et se déroulera sur le terrain de St Christophe.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 21700646 : L'Envigne (2) – Champigny (1) en poule A du 07/09/19

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Scorbé-Clairvaux et de la programmation d'un match de Coupe de France Féminine sur le terrain de Lencloître à 15h, la rencontre en rubrique est inversée et se déroulera sur le terrain du Rochereau le dimanche 08 septembre 2019 à 15h.

Match n° 21700712 : Champigny (1) - L'Envigne (2) en poule A du 24/05/20

Le match retour est donc inversé et se déroulera sur le terrain de Lencloître à 15h (terrain de Scorbé-Clairvaux occupé par l'équipe (1) le même jour).

Match n° 21700776 : Availles en Châtelleraut (3) – La Pallu (2) en poule B du 08/09/19

En raison de la programmation d'un match de Coupe de France Féminine sur le terrain Honneur, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain annexe, même horaire.

CHAMPIONNAT FÉMININ

Match n° 21818665 : L'Envigne (1) – Vicq sur Gartempe (1) du 22/09/19

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Scorbé-Clairvaux et programmation d'une rencontre de Départemental 1 le même jour à 15h, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Lencloître le dimanche 22 septembre 2019 à 13h15.

Courriel du club de Cenon sur Vienne (04/09/19 à 16h13) demandant la rétrogradation de son équipe en Départemental 2 ainsi que le retrait de son équipe (2) en championnat à 8.

Après en avoir délibéré avec les membres du pôle 79/86, la Commission accède à la demande et intègre l'équipe de Cenon / Vouneuil sur Vienne (1) dans la poule D (seule place restant disponible).

Remarque : la poule de Départemental 1 ne sera pas complétée et ne reste donc constituée que de 9 équipes. Les équipes qui devaient rencontrer Cenon / Vouneuil sur Vienne (1) en Départemental 1 seront exemptées à la date prévue au calendrier.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Poule A

PAYS ARGENTONNAIS (1)
BOCAFOOT 79 (1)
BRESSUIRE (1)
PARTHENAY VIENNAY (1)
THOUARS (1)

Poule B

ASM (1)
AVAILLES EN CHATEL (1)
CENON SUR VIENNE (1)
CHÂTELLERAULT SO (2)
LA PALLU (1)

Poule C

BUXEROLLES (1)
CHÂTELLERAULT SO (1)
GJ VIENNE ET MOULIÈRE / CHAUVIGNY (1)
JAUNAY CLAN (1)
POITIERS ASAC (1)
VICQ SUR GARTEMPE (1)

Poule D

GJ des 3 VALLEES (1)
LA CHAPELLE BÂTON (1)
POITIERS 3 CITES (1)
POITIERS STADE (1)
MONTMORILLON (1)

Poule E

CELLES VER / VAL DE BOUTONNE (2)
CHAURAY (1)
LA CHAPELLE BÂTON (2)
LUSIGNAN (1)
ST ROMANS LES MELLE (1)

Poule E

CELLES VER / VAL DE BOUTONNE (1)
CHAURAY (2)
ECHIRE ST GELAIS (1)
NIORT CHAMOIS (1)
VENISE VERTE (1)

Dates prévues : 14, 21 et 28/09/19 et 12 et 19/10/19.

COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 1er tour le 15/09/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	ANGLOISE (1)	D6 C	VOUINEUIL SUR VIENNE (1)	D5 B	
2	AVANTON (1)	D3 A	POITIERS PORTUGAIS (1)	D4 B	
3	BEUXES (1)	D5 A	MONCONTOUR (1)	D4 A	
4	BONNEUIL / ARCHIGNY (1)	D4 B	NAINTRE (2)	D3 A	
5	CHAMPIGNY (1)	D5 A	LATILLE (1)	D5 F	
6	CHARROUX MAUPREVOIR (1)	D4 D	BRUX (1)	D5 E	
7	CHÂTELLERAULT C9 (1)	D6 C	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (2)	D3 A	
8	CHÂTELLERAULT REUNIONNAISE (1)	D5 B	OYRE DANGE (2)	D3 A	
9	CISSE (1)	D5 F	QUINCAY (1)	D4 A	
10	COLOMBIERS (1)	D6 B	SENILLE - ST SAUVEUR (1)	D5 B	
11	JOURNET (1)	D5 C	MAZEROLLES / LUSSAC / SILLARS (1)	D3 C	
12	LATHUS SAULGE (1)	D6 E	HAIMS (1)	D5 C	
13	LES ORMES (1)	D5 B	ORCHES (1)	D6 A	
14	L'ESPINASSE (1)	D5 C	ST SAVIN ST GERMAIN (2)	D3 B	
15	LHOMMAIZE (1)	D5 C	VERNON (1)	D5 D	
16	MAGNE (1)	D6 F	ADRIERS (1)	D4 D	
17	MILLAC (1)	D6 E	CHATAIN (1)	D4 D	
18	MOUTERRE / 3 MOUTIERS (1)	D5 A	SAMMARCOLLES (1)	D6 A	
19	OUZILLY (1)	D5 A	COUSSAY (1)	D4 A	
20	SANXAY (1)	D6 G	FONTAINE LE COMTE (2)	D3 C	
21	SAVIGNE / ACG (1)	D6 F	CHAMPAGNE (1)	D4 D	
22	SAVIGNY / POUILLE TERCE (1)	D5 F	NALLIERS (1)	D5 C	
23	ST MAURICE GENCAÏ (1)	D4 D	POITIERS BEAULIEU (1)	D5 E	
24	ST REMY SUR CREUSE (1)	D6 B	ANTRAN (2)	D3 A	
25	USSEAU (1)	D6 B	MONTS SUR GUESNES (1)	D6 A	
26	VELLECHES (1)	D6 B	CEAUX LA ROCHE (1)	D4 A	
27	VENDELOGNE (1)	D4 A	NEUVILLE (3)	D3 A	
28	VILLENEUVE (1)	D5 C	QUEAUX MOUSSAC / VERRIÈRES (1)	D6 E	

Organisation du 1er tour de la Coupe Louis David : 56 équipes

31 équipes non engagées en Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine.

7 équipes réserve de Départemental 3.

18 équipes éliminées du 1^{er} tour de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine.

Soit un nombre de matches au 1er tour de 28 matchs

La commission constitue 4 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

ENTENTES

Entente entre équipes :

- Aவில்les Limouzine / Pressac (1) en Départemental 6
- Nieuil l'Espoir / Les Roches La Villedieu (1) en Féminines à 11 Départemental 2.

- Brion St Secondin / Champagné (1) en Féminines à 8.

DIVERS

Courriels des clubs de Coussay les Bois, Dissay, Montamisé et Valdivienne :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriel du club de Champigny :

Pris note.

Rapport de visite de la Commission des terrains :

La Commission prend note de l'avis favorable de la Commission des terrains pour le terrain d'Usseau.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 11 septembre 2019 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, Didier DANIEL.